L

E MOUVEMENT CHAMPAGNAT DE LA FAMILLE MARISTE

Le Mouvement Champagnat de la Famille Mariste est décrit dans les Constitutions des Frères[[1]](#footnote-1) comme « une extension de notre Institut, où entrent des personnes qui veulent partager plus pleinement la spiritualité et le sens de la mission hérités de Marcellin Champagnat. Dans ce mouvement, affiliés, jeunes, parents, collaborateurs, anciens élèves, amis, approfondissent l'esprit de notre Fondateur afin d'en vivre et de le rayonner. L'Institut anime et cordonne les activités du mouvement, en mettant en place des structures appropriées. »

Le Chapitre de 1985 a fait écho aux appels de Vatican II, ainsi que de l’affirmation de Paul VI : « *C’est l’heure des laïcs*», et a lancé le Mouvement Champagnat. Avec le Mouvement, les membres du Chapitre ont essayé de répondre à une inspiration de l’Esprit. Le Synode de 1987 sur « La vocation et la mission des laïcs » et l’exhortation apostolique post-synodale de Jean-Paul II, *Christifideles laici*, ont répété l’appel du Concile à un plus grand engagement des laïcs dans la mission de l’Église. Ainsi, une commission du Conseil général avec des frères de différentes parties du monde a mis en route le projet concernant les laïcs. Après trois ans de réflexion et de consultations, en 1990 a été publié le *Projet de Vie*, qui est comme une carte d’identité du Mouvement.

Les axes principaux du Mouvement Champagnat sont facilement reconnaissables : être des apôtres de Jésus dans son entourage et à partir de son propre état de vie, et imiter Marie, se réunir dans de petits groupes pour partager la foi en Jésus et l’expérience dans l’action apostolique, porter témoignage, avec sa manière de vivre, de la spiritualité de Marcellin Champagnat. Le Projet laisse la liberté de construire à la lumière de la propre expérience laïque. Il offre la possibilité de décider quelle organisation ou structure sera la meilleure pour le groupe, en accord avec la Province.

Le F. Charles Howard, Supérieur général à l’époque, publia en 1991 une circulaire intitulée « *Le Mouvement Champagnat de la Famille Mariste. Une grâce pour tous*», par laquelle il présentait le Projet de Vie et expliquait les origines du Mouvement[[2]](#footnote-2). Pour le F. Charles, cela suppose que laïcs et frères participent de la même famille et de la même maison mariste[[3]](#footnote-3). Il s’exprimera de la sorte : « Je vous reçois dans l’Institut comme un cadeau de Notre Bonne Mère. »

Le Mouvement Champagnat est un espace de participation au même don reçu de l’Esprit, le charisme mariste. « C’est une bénédiction et une joie pour nous, les frères, et pour vous, les laïcs, de nous sentir appelés à partager nos richesses mutuelles et à vivre ensemble une aventure spirituelle et apostolique fascinante. C’est une bénédiction et une joie, spécialement pour vous, les jeunes, qui êtes l’avenir de la société et de l’Église, de pouvoir trouver dans le Mouvement Champagnat une réponse à vos attentes les plus profondes et un champ d’action pour votre générosité[[4]](#footnote-4). »

Les Chapitres généraux se sont manifestés de différentes manières par rapport au Mouvement : invitant à l’encourager dans chaque Unité administrative[[5]](#footnote-5), le reconnaissant comme chemin valable pour vivre la spiritualité mariste[[6]](#footnote-6), l’identifiant comme signe de vitalité reconnu par l’Institut[[7]](#footnote-7), et encourageant à continuer de le soutenir[[8]](#footnote-8). Le document *Autour de la même table* dit que le mouvement a porté beaucoup de fruits dans la spiritualité et la mission, qu’il a multiplié la vocation mariste et qu’il est une espérance pour l’avenir de notre charisme[[9]](#footnote-9). Ce même document signale quelques-uns des défis qu’il doit relever en ces temps nouveaux[[10]](#footnote-10).

25 ans après la naissance du Mouvement Champagnat, a débuté un processus en vue de son actualisation, à l’instigation des laïcs eux-mêmes. Ce processus cherche à recréer le Projet de Vie avec un langage laïcal et à répondre aux nouveaux référents de l’Église et de l’Institut. Les paroles du F. Charles aux laïcs deviennent réalité : « Nous pensons que « le document » final doit venir de votre cœur, de votre foi, de votre expérience, de votre pratique de la spiritualité de Champagnat, et de votre familiarité avec elle… En le vivant, les laïcs contribueront à approfondir et à élargir l'intuition originelle et je suis, quant à moi, persuadé que, par leur vision et leur expérience, nous les frères, nous parviendrons à une compréhension plus profonde du charisme de notre fondateur.[[11]](#footnote-11) Le Mouvement compte plusieurs milliers de membres, organisés en fraternités. Il est répandu dans les différents continents et engendre des structures propres d’organisation et d’animation.

1. Cf. C 164.4. Ce Statut a été introduit lors du Chapitre général de 1985. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le F. Charles a manifesté une profonde conviction du rôle particulier des laïcs: « Nous entrons dans une période spéciale de l'histoire dans laquelle on verra la redécouverte plénière du rôle des laïcs dans l'Église non seulement renforcer les efforts de «nouvelle évangélisation» mais encore promouvoir graduellement une Église plus simple et plus évangélique. » [↑](#footnote-ref-2)
3. Ainsi l’écrit le F. Charles: « Je voudrais ajouter un dernier mot pour souligner quelque chose que vous savez déjà. Vous êtes les bienvenus dans ‘votre’ foyer mariste. Depuis longtemps déjà vous l'habitez par votre manière d'être, de sentir et d'agir. Maintenant, vous avez choisi de vivre plus en profondeur la foi et l'apostolat, en devenant des Champagnat dans votre milieu, à commencer par votre foyer. » [↑](#footnote-ref-3)
4. Cf. F. Charles Howard, Circulaire *Le Mouvement Champagnat de la Famille Mariste*, p. 415 [↑](#footnote-ref-4)
5. XIXe Chapitre général, 1993, *Notre Mission* 36. [↑](#footnote-ref-5)
6. Idem*, Relation avec les laïcs* 2. Ce chapitre demande au F. Supérieur général et à son Conseil de soutenir le développement et l’autonomie du Mouvement Champagnat, en encourageant spécialement la formation de ses membres et la communication entre les Fraternités. [↑](#footnote-ref-6)
7. Cf. XXe Chapitre général, 2001, 43.10. [↑](#footnote-ref-7)
8. Cf. XXIe Chapitre général, 2009, *Frères et laïcs* 1 [↑](#footnote-ref-8)
9. Cf. Autour de la même table, 89. [↑](#footnote-ref-9)
10. Son *Projet de Vie* est un moyen fécond pour développer la vie communautaire et une source d’inspiration pour le Mouvement, afin que celui-ci puisse relever les défis qui se présentent à lui en ces temps nouveaux : grandir en autonomie et en responsabilité à l’intérieur de la vocation laïcale  mariste; entrer en relation avec les nouvelles générations ; transmettre la passion pour la vocation mariste, vocation de frère ou de laïc ; s’impliquer dans de nouvelles formes de mission ; s’articuler de manière plus effective avec les autres réalités du monde mariste. (Autour de la même table, 88). [↑](#footnote-ref-10)
11. F. Charles Howard, Circulaire *Le Mouvement Champagnat de la Famille Mariste*, 1991, p. 416 [↑](#footnote-ref-11)